

Interpellation urgente – Solidarité sans frontières, Lausanne en faveur du respect du droit international et de la protection des populations civiles à Gaza

Motif de l'urgence :

Depuis plusieurs semaines, la Bande de Gaza est soumise à un blocus humanitaire total, empêchant l'acheminement d'aide vitale à une population civile déjà ravagée par des mois de bombardements. Le 2 mai 2025, le CICR a alerté sur un effondrement imminent de l'action humanitaire, et l'ONU évoque une famine de masse. Le 5 mai, une offensive terrestre à Rafah a été lancée par l'armée israélienne, menaçant plus d'un million de personnes déplacées, en violation directe des ordonnances de la Cour internationale de justice.

En parallèle, la situation au Liban continue de se détériorer. Malgré un cessez-le-feu annoncé en novembre 2024, les bombardements israéliens se poursuivent, provoquant de nouveaux déplacements de population et aggravant les besoins humanitaires dans le sud du pays.

Dans ce contexte, les collectivités publiques ont le devoir d'agir, de se positionner clairement pour le respect du droit international, et de contribuer, à leur échelle, à l'effort de solidarité.

Depuis le début de l'offensive militaire d'octobre 2023 menée par l'État d'Israël sur la Bande de Gaza, le monde assiste, impuissant, à une catastrophe humaine d'une ampleur tragique. À ce jour, près de 50'000 personnes ont été tuées, dont un grand nombre d'enfants. Ce chiffre, représente un tiers de la population de notre Ville. Les infrastructures vitales — hôpitaux, écoles, réseaux d'eau et d'électricité — ont été systématiquement détruites. Des familles entières vivent sous les décombres, déplacées à plusieurs reprises, sans nourriture, sans soins, sans refuge.

Depuis mars 2025, aucune aide humanitaire n'entre plus dans la Bande de Gaza. Le CICR a alerté sur l'effondrement total de la capacité d'action humanitaire. L'ONU évoque une situation de famine généralisée. La Cour internationale de justice, dans son ordonnance du 26 janvier 2024, a enjoint Israël à empêcher tout acte pouvant constituer un génocide et à autoriser l'acheminement d'une aide suffisante et urgente. Ces injonctions restent ignorées.

Le 5 mai 2025, une nouvelle offensive terrestre a été lancée par l'armée israélienne à Rafah, zone de refuge pour plus d'un million de personnes. Il n'existe plus d'issue, plus d'abri, plus de sécurité pour ces civils.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que la Ville de Lausanne s'est déjà exprimée publiquement en faveur de la paix à Gaza. Le 7 novembre 2023, elle a répondu favorablement à une interpellation urgente portée par Manon Zecca, du groupe Ensemble à Gauche, ainsi que par d'autres membres de ce Conseil, appelant clairement à un cessez-le-feu immédiat et au respect du droit international. Elle a également accueilli, le 1er août 2024, à l'occasion de la fête nationale, Philippe

Lazzarini, Commissaire général de l'UNRWA, réaffirmant ainsi son engagement humanitaire aux côtés des populations civiles palestiniennes.

Ce sont des actes importants. Aujourd'hui, la situation empire d'heure en heure. Et face à l'effondrement du droit, face à la détresse humaine qui nous est montrée chaque jour, le silence devient intenable.

Nous nous exprimons ici non seulement comme élues et élus lausannois·es, mais comme responsables politiques d'une ville engagée dans de nombreux réseaux internationaux : membre de l'Union des villes suisses, de la Coordination des villes romandes, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), ou encore du Réseau des villes apprenantes de l'UNESCO. Une ville qui accueille des institutions sportives et diplomatiques, une ville olympique, censée incarner les valeurs de paix, de respect, de solidarité.

C'est une question de cohérence avec nos engagements. Lausanne s'est dotée de principes forts en matière de droits humains, de développement durable, d'égalité et de culture de la paix. Ces valeurs ne peuvent rester théoriques. Elles doivent s'exprimer aussi dans les moments les plus graves, face à la guerre, à la souffrance, et à la disparition de tout cadre légal. Dans une logique de solidarité internationale, nous avons le devoir d'agir, de nous exprimer, de nous relier à toutes celles et ceux qui, partout dans le monde, œuvrent pour la justice, la dignité et la paix.

Lausanne, à son échelle, même symboliquement, peut et doit affirmer son engagement pour la paix. En tant que ville ouverte sur le monde, elle a la responsabilité de porter haut les valeurs universelles de solidarité et de respect des droits humains.

Enfin, nous sommes touchés humainement. Profondément. Chaque jour, les images de Gaza nous parviennent : enfants ensevelis, médecins épuisés, voix brisées. Ces images nous forcent à regarder. Et si nous les regardons, nous ne pouvons pas les ignorer.

Nous avons la responsabilité, ici et maintenant, de rappeler que toute vie humaine a la même valeur, que la paix ne peut se construire que dans la justice, et que la solidarité n'a pas de frontière.

Au regard de ce qui précède, nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

- Comment la Ville de Lausanne entend-elle mobiliser sa participation à des réseaux de villes, tels que l'Union des villes suisses, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), la Coordination des villes de Suisse romande ou encore le Réseau des villes apprenantes de l'UNESCO, pour soutenir un appel international à la protection de la population civile palestinienne, au respect du droit humanitaire et à un cessez-le-feu immédiat à Gaza ?
- La Ville envisage-t-elle de renouveler publiquement sa position, comme elle l'a fait en novembre 2023 ?

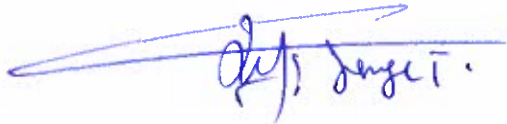
- Quelles autres actions concrètes de solidarité institutionnelle, humanitaire ou symbolique la Ville de Lausanne peut-elle envisager dans ce contexte ?



A. Allier

Samuel de Vargas



~~Stéphane~~ 



G. Salzman

